

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MAI 2018 A 20 H 00

Convocation du 22 mai 2018.

PRESENTS : Mr le Maire, Mrs Cloche, Reynaud, Roig, Escoffier, Mmes Boureghda, Ranc, Mrs Rouby, Martinat, Mme Gambetti, Mrs Guénard, Gachon, Mmes Paillard, Gordillo.

ABSENT : Néant.

Secrétaire de séance : Mr REYNAUD Guy.

VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS :

Mr le Maire présente au conseil municipal, les dossiers des demandes de subventions complétés par les associations qui n'ont pas été traitées lors du dernier conseil.

Une délibération est prise pour le vote des subventions suivantes :

Comité des fêtes : Vote à l'unanimité d'une subvention de 1 000 € qui sera versée en 2 fois et 3 prêts de salle.

A.C.C.A : Vote à la majorité (1 abstention) d'une subvention de 300 €. Assurance à justifier.

Amicale Laïque : Vote à l'unanimité d'une subvention de 1 000 € et 3 prêts de salle.

Vignerons : 1 Prêt de la salle des fêtes

Amis du vieux Baume : Vote à l'unanimité d'une subvention de 250 € et 3 prêts de salle.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – CREDITS 2018 :

Mr le Maire informe le conseil municipal des frais en cours pour la révision du P.L.U et de la nécessité de délibérer pour voter des crédits supplémentaires sur l'exercice budgétaire 2018 au compte 202.

Une délibération est prise à l'unanimité pour la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement : Compte budgétaire 202 : + 5 400 €.

Recettes d'investissement (déséquilibre positif) : - 5 400 €.

BALCON MAIRIE :

Suite à la chute d'un corbeau de soutien du balcon, il est nécessaire de connaître la solidité des autres corbeaux afin de prévoir les travaux indispensables à la sécurité du balcon.

Visites en cours et à venir de professionnels du bâtiment.

EGLISE :

Des travaux supplémentaires concernant le nettoyage des façades du clocher et abords doivent être chiffrés.

Ces travaux n'étaient pas prévus dans le cadre du programme de restauration mais auront un impact esthétique conséquent. Il est opportun à cet effet de profiter de la présence des échafaudages.

L'architecte doit transmettre une situation financière des actualisations.

COURS MUSICAUX RURAUX :

Mme Paillard a pris contact auprès de cette fédération, dans le cadre de la demande de résiliation du contrat qui fait suite au constat du coût toujours croissant de cet enseignement musical (augmentation de 37 % en 12 ans).

Actuellement l'école bénéficie de 3 h/Hebdo./Scolaire d'enseignement musical, pour un coût annuel de 5 607 €.

Un partenariat avec une personne agréée pourrait être mis en place pour maintenir l'enseignement musical à l'école avec un coût inférieur.

La mairie de Suze pourrait être intéressée pour s'associer à notre partenariat.

S'agissant de la résiliation du contrat en cours avec les Cours Musicaux Ruraux, et compte tenu du préavis contractuel qui devait intervenir avant le 15 mars, 70 % de la somme dûe au titre de l'année scolaire 2018-2019 devait être versée. La décision de continuer avec les CMR pour la prochaine année scolaire a été prise, toutefois un accord a été fait pour réduire à 2 le nombre d'heures /Hebdo/scolaire à la rentrée 2018.

ENTREES DU VILLAGE :

Mr le Maire informe le conseil qu'un arrêté municipal a été pris pour déplacer les panneaux d'agglomération situés aux entrées des routes de Valréas et de Visan.

Ces changements augmentent les limites intérieures de l'agglomération et permettent ainsi des actions du ressort du maire, notamment les critères d'aménagement à venir.

S'agissant du projet d'aménagement des entrées de village, ce dossier est subordonné aux accords de propriétaires en ce qui concerne la RD 235, pour la cession de terrains nécessaires à l'emprise du projet.

HANGAR AVEC TOITURES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :

Le conseil municipal est informé que le permis de construire a été déposé.

Mr le Maire rappelle que le financement des travaux a fait l'objet d'une attribution de subvention du département de 23 594 € réduite de la somme de 15 793 € pour le trop perçu de subvention allouée pour les travaux de la station d'épuration, soit un montant de 7 801 € et sur une base de travaux subventionnables de 58 985 €

Les travaux retenus actuellement se chiffrent à 61 290 € HT (avec panneaux).

La Région a été contactée pour déposer une demande de subvention.

Mme Gordillo rappelle que ce projet avait initialement un coût réduit en raison du financement du hangar par le fournisseur des panneaux, que le bien-fondé de cette installation n'a pas été suffisamment débattue et que le conseil municipal n'a pas été suffisamment informé sur l'évolution du coût selon son avis.

Mr Gachon précise que le matériel roulant de la commune n'a pas d'abri et que le matériel des associations pourrait y être stocké dans de meilleures conditions que le bâtiment Sabatier.

Mr le Maire considère l'utilité du hangar et regrette les manquements en matière d'aide financière. C'est la raison pour laquelle la Région a été sollicitée, ce dossier viendrait en remplacement de celui de l'Eglise qui n'a pas été éligible auprès de la Région.

PERSONNEL COMMUNAL :

Mr le Maire informe le conseil municipal du recrutement pour un mois en CDD d'un adjoint technique pour remplacer un agent en congés maladie.

Des formalités sont en cours pour établir un contrat aidé « Contrat Emploi Compétence » au service technique courant juin ainsi qu'à l'école à la rentrée scolaire.

Des candidatures ont été reçues.

QUESTIONS DIVERSES :

L'association Nyonsaise de vieilles voitures organisera la 35ème édition de la randonnée des oliviers, composée de 40 à 50 véhicules, le dimanche 1^{er} juillet et remettra à la commune de Baume qui les accueillera un olivier en témoignage de leur amitié et des valeurs de paix qu'il véhicule. Un vin d'honneur sera partagé à cette occasion.

Le conseil municipal est informé des circulaires pour :

- Sensibilisation aux mesures contre les moustiques vecteurs de maladies (dengue-chikungunya et Zika).
- Zonage délimité de lutte contre le virus de la Sharka des arbres fruitiers prunus.
- Prévention des maladies transmises par les piqûres de tiques.
- Lutte contre la flavescence dorée de la vigne.

Logement communal de la Poste : Les formalités d'expulsion sont terminées, l'huissier doit remettre les clefs du logement restitué à la mairie.

Bâtiment « Mouralis » : Toujours en attente de formalités administratives pour la signature de l'acte de vente.

FIN DE SEANCE A 22 H 15